

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

*Prix de l'abonnement:*

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—  
 » par la poste, franco, » 7»—  
 Pour 6 mois, prise au bureau, » 5»50  
 » par la poste, franco, » 5»75  
 On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT

LE JEUDI ET LE SAMEDI.

On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, N° 21.

*Prix des annonces :*

Pour 1 ou 2 insertions: de 4 à 5 lignes, 50 centimes.  
 » » » de 6 à 8 » 75 »  
 » » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.  
 Pour 5 insertions: de 4 à 5 lig. 75 centimes.  
 » » de 6 à 8 » 1 franc.  
 » » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

Observations météorologiques en 1858.

DATES	TEMPÉRATURE			Baromètre en millim. réd. à 0.	Eau tombée dans les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÈT. en mètres.	Température du LAC en degrés cent.	Fract. de saturat. de l'humidité	Dans les 24 h.	
	9h. du m.	Minim.	Maxi.								Midi.	Evapor. en mm.
Mars.												
22	5,5	1	11,4	752,4	0,0	Calme.	Clair.	5,070	5,5			5
23	7,5	5	15	752,6	0,0	Id.	Id.	5,052	6,2			7
24	5	2	12,5	726,8	0,0	Id.	Id.	5,040	6,2			8
CHAUMONT.												
22	2	-1	8	678,1	0,0	Calme.	Clair.					
23	4	1	8	679,0	0,0	Id.	Id.					
24	7	5	12	675,6	0,0	Id.	Id.					

située sur le territoire de Vilaret rière Colombier : les amateurs peuvent s'adresser, jusqu'au 8 avril prochain, à M. Jules Joux, secrétaire du Conseil administratif de Colombier.

EXTRAIT  
 DE LA FEUILLE OFFICIELLE  
 du jeudi 25 mars 1858.

FAILLITES.

1. Le tribunal civil de Boudry, par jugement du 27 février 1858, ayant prononcé le décret des biens du citoyen *Henri-François Duvanel*, négociant, domicilié à Brot-Dessous; les inscriptions au passif de cette masse se feront au greffe du tribunal à Boudry, dès le 26 mars courant au lundi 12 avril 1858, jour où elles seront closes et bouclées à 5 heures du soir. Tous les créanciers du citoyen Duvanel sont en outre péremptoirement assignés à se présenter devant le juge de la faillite, qui siègera à l'hôtel de ville de Boudry, mardi 15 avril prochain, dès les 9 heures du matin, pour vaquer aux opérations du décret.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

2. L'héritier du citoyen *David-Louis Montandon*, fils d'Abram-Louis Montandon, du Locle, en son vivant agriculteur aux Lacherels sur Travers, où il est décédé le 2 février 1858, ayant obtenu l'investiture de sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix du cercle de Travers fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix de ce lieu, dès le lundi 29 mars courant, au samedi 17 avril prochain, ce dernier jour, à 5 heures du soir, heure à laquelle elles seront closes. La liquidation s'ouvrira à Travers, le vendredi 25 avril 1858, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel de ville. En conséquence, tous les créanciers et intéressés sont invités, sous peine de forclusion: de faire inscrire leurs créances et prétentions, appuyées des pièces justificatives, pendant le délai ci-dessus indiqué, et ils sont en outre péremptoirement assignés à comparaître aux jour, heure et lieu indiqués, pour assister à la liquidation.

L'héritier est *Auguste Montandon-Perret*, horloger, originaire du Locle, demeurant à Couvet. Il a été invité le 20 mars 1858.

FORMATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS.

3. D'un acte notarial reçu A.-H. Renaud, notaire, à Neuchâtel, le 9 mars 1858, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil du district de Neuchâtel, il résulte que les citoyens Jacob Hess, de Koppingen, canton de Berne, menuisier-ébéniste, Ursin Mathys, de Aichenstorf, canton de Berne, et Georges Kruger, des Petits-Bayards, menuisier-ébéniste, les trois domiciliés à Serrières,

ont formé entre eux une association pour la fabrication et le commerce de toutes sortes de meubles garnis et non garnis, la fabrication d'articles de menuiserie en tous genres, la scierie et le commerce de placages et de panneaux, la fabrication d'étuis de montres et le tournage en tous genres. — Cette association aura son siège à Serrières, sous la raison Hess et Comp., et sa durée est fixée à 8 ans et 5 mois, qui commenceront le 1<sup>er</sup> avril 1858, pour finir le 1<sup>er</sup> septembre 1864; chaque associé a la signature de la maison, et signera Hess et Comp. La présente association fait suite à la société Hess et Comp., constituée par traité du 9 octobre 1857, signé Bachelin, notaire, à Neuchâtel.

TUTELLES ET CURATELLES.

4. Il est porté à la connaissance du public pour sa gouverne, que dans son audience du 16 mars courant, la justice de paix des Brenets a libéré le citoyen Numa Mathey-Junod, agent d'affaires, au Locle, des fonctions de curateur au citoyen Henri-Frédéric Guinand, horloger, demeurant au Bourgedessous (Brenets), et que le pupille a, dès lors, repris la gestion de ses affaires.

5. La justice de paix du district du Val-de-Ruz, dans son audience du 8 mars 1858, a nommé et établi le citoyen Fritz Jaquet, domicilié à Neuchâtel, en qualité de tuteur de son neveu mineur, Numa fils des défunts Fréd.-Louis Monnier et Mélanie née Jaquet sa femme, domicilié au Pâquier, ce qui est porté à la connaissance du public.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

6. En exécution d'un jugement de direction rendu par le tribunal civil du district du Locle, dans sa séance du 18 mars courant, le citoyen H.-Fréd. Guinand, originaire des Brenets, y demeurant, dont les biens ont été mis en faillite en mai 1856, aux Brenets, fait assigner péremptoirement tous ceux qui estimeraient pouvoir s'opposer à la demande en réhabilitation qu'il formera, à comparaître devant le tribunal civil du Locle, qui siègera à l'hôtel de ville du dit lieu, jeudi 15 avril prochain, dès les 9 heures du matin, pour la formuler leurs moyens; faute de quoi il sera passé outre à la demande du dit citoyen Henri-Frédéric Guinand.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle

IMMEUBLES A VENDRE

7. Environ une pose de terrain, moitié en nature de vigne, et l'autre moitié en nature de champ,

8. A proximité d'une ville de la Suisse allemande, située sur la ligne du chemin de fer central, un grand et beau bâtiment avec dépendances et avec ou sans terres. Cette propriété, placée dans un très-beau site et renfermant des appartements et des caves vastes, réunit toutes les qualités, soit pour une agréable maison de campagne (ce qu'elle était autrefois), soit pour un établissement industriel, usage auquel elle a servi dernièrement. Pour de plus amples renseignements, s'adresser franco, aux initiales E F. au bureau de cette feuille

9. En l'étude du notaire Barrelet, à Colombier, le samedi 10 avril prochain, à 5 heures après midi, l'on exposera en vente à de favorables conditions, les trois vignes ci-après désignées, savoir :

Aux **Grands Ordois**, territoire de Cormondrèche, un ouvrier, jôte de vent le citoyen Clerc, serrurier, de bise Mad. Colin-Vaucher, de joran un sentier public, et d'uberre l'hoirie Cor-tailod.

Aux **Tires**, territoire d'Auvernier, deux ouvriers; jôte de vent la veuve Bon, de bise et joran M. Louis Roulet, et d'uberre M. Bonnet.

Au **Sahu**, même territoire, onze ouvriers et un quart: jôte de vent l'Etat et Jacob Stauffer, de bise Mad. Colin-Vaucher, de joran M. de Pourtalès, et d'uberre la route.

A VENDRE.

10. Louise Jeanjaquet, modiste, maison de M. Berthoud, serrurier, rue du Seyon, entrée vis-à-vis la fontaine, informe ses pratiques de la ville et de la campagne, qu'elle a toujours un grand choix de chapeaux garnis et non garnis pour dames et enfants, capotes de baptême, bonnets, id., voiles en gaze, voilettes depuis fr. 4 » 50 jusqu'à fr. 6, guirlandes de mariées de fr. 5 et au-dessus; lingeeries, blondes, depuis 10 c. jusqu'à fr. 5, fleurs artificielles en tout genre; un grand choix de rubans à bas prix. Dans le même magasin, on prendrait une apprentie sous de favorables conditions.

11. A vendre, de l'excellente **eau-de-noix**, à fr. 2»50 le pot fédéral. En prenant une dizaine de pots, il y aurait un rabais. S'adr. à J. Kaufmann, imprimerie Attinger, ou à M. Wirtz, fabricant de peignes, rue des Epancheurs, où l'on peut se procurer des échantillons.

EN VENTE

chez **L. Meyer et C<sup>o</sup>, libraires.**  
à Neuchâtel.

12. **Manuel d'histoire sainte.** Ancien Testament; par L.-C. Henriod, pasteur à Valangin. **Seconde édition** revue et augmentée.

Ouvrage adopté pour l'enseignement religieux, par le Synode de l'Eglise neuchâteloise. Prix, broché, fr. 1.50. — (Le cartonnage en sus).

13. On offre à vendre une certaine quantité de belles **billes de noyer.** Les amateurs peuvent s'adresser, d'ici au 1<sup>er</sup> avril, au cit. Jean Mayor-Dind, cordonnier, à Payerne.

14. A vendre, environ 500 pieds de bon fumier, rendu sur place si on le désire. S'adresser à Jacob Baumann, cabaretier, à Savagnier.

15. On offre à vendre, faute d'emploi, un **beau chien** de moyenne grandeur, race Bernard, intrépide et fidèle gardien. S'adresser à F.-A. Clerc, à l'Ecluse.

16. A vendre, chez F. Ecuyer, jardinier au jardin Tribolet, près de l'ancienne porte du Château, à Neuchâtel, de beaux pêchers et abricotiers pour espaliers, encore quelques belles espèces de pruniers plein-vent, une superbe collection d'arbustes verts et autres arbustes d'ornement, de beaux rosiers francs de pieds, ainsi qu'une collection de rosiers grimpants. On peut aussi se procurer chez lui de bonnes **graines de jardin.**

#### FABRIQUE DE TUYAUX

en terre cuite

#### POUR CONDUITS DE FONTAINES

et

#### POUR LE DRAINAGE

de Maurice de Lerber, à Romainmotier  
canton de Vaud (Suisse).

17. Cette fabrique confectionne des tuyaux en terre cuite émaillés (vitrifiés) intérieurement pour conduits de fontaines, et se charge de les rendre posés aux prix et conditions indiqués sur les tarifs.

On peut se procurer dans le même établissement des tuyaux de **drainage**, des tuiles et briques de tous genres.

La préparation des terres ainsi que la confection des tuyaux ayant lieu au moyen de machines hydrauliques puissantes et la cuisson se faisant avec le plus grand soin, on peut recommander les produits de cet établissement comme proprement travaillés, solides et durables.

On peut produire de nombreux certificats de communes et de particuliers qui ont fait usage de ces tuyaux, lesquels ont obtenu la médaille de 1<sup>re</sup> classe à l'exposition universelle de Paris en 1855, et la médaille d'argent à l'exposition Suisse à Berne en 1857.

Les tarifs des prix seront envoyés aux personnes qui en feront la demande. Les commandes un peu importantes doivent se faire 3 mois à l'avance.

18. On offre à vendre environ 5000 **pouffrettes** de 4 ans, plant de Neuchâtel, en rouge 1<sup>re</sup> qualité, fortes et bien conditionnées, à un prix modéré. S'adr. à C. Berthoud-Kœrner, à Bevaix.

#### A prix avantageux et à la garantie.

19. Chez Ol. Muriset, graine de trèfle, annuel de France et perpétuel de Suisse, graine de luzerne et fenasse du Midi. — Sucre, cafés, beurre fondu, et saindoux d'Amérique, à prix réduits.

20. A vendre et à louer, de petits **chars d'enfants**, chez François Berthoud, serrurier.

21. A vendre, environ 4 à 500 pieds de bon fumier de cheval et vache mêlé. S'adresser à M. Auguste Grandjean.

22. Chez Ol. Muriset, par suite de changement, un escalier droit, marches en chêne, très-bon, des fenêtres et lucarnes en tôle avec leurs contre-vents.

23. A vendre, de rencontre, un **char à l'allemande.** S'adr. à Auguste Marindaz, près du Château, à Colombier.

24. A vendre, faute d'emploi, un beau **canapé en damas rouge**, presque neuf. S'adresser à M. Bovet, tapissier, à la Croix-du-Marché.

25. De bon vin **rouge de Neuchâtel, 1855**, à prendre à la pièce, par brandes ou en plus grandes quantités. S'inscrire, d'ici au 50 mars courant, auprès de M. Borel-Fauche, tous les jours, à midi, rue St-Honoré, n° 9.

26. Chez C.-A. Petitpierre et C<sup>o</sup>, rue de l'Hôpital, tabacs français à **fumer** et à **priser**, en paquets de 2 hectogrammes, soit  $\frac{2}{3}$  de lb. — Tabacs Plaideau, n° 20, 27 et 220.

27. A vendre, un tas de fumier d'environ 5000 pieds. S'adr. à J. Buhler, entrepreneur de poste, maison Gustave Meuron, aux Terreaux, second étage.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

28. On demande à acheter, de rencontre, une table à coulisses en bon état, et de médiocre grandeur. S'adresser au bureau d'avis.

29. On demande à acheter un petit char d'enfants; s'adresser à Frédéric Gisler, Petite-Rochette. Le même offre à vendre une table à coulisse de 18 à 20 personnes.

30. On demande à acheter un pressoir en fer, pouvant pressurer de 12 à 15 gerles. S'adresser à la Croix-Blanche, à Cressier.

#### A LOUER.

31. On offre à louer, à Cortaillod, pour la Saint-Jean un appartement de 4 à 6 chambres, avec un jardin. S'adresser, pour voir le dit appartement, à M<sup>lle</sup> Grellet, qui l'occupe maintenant, et pour les conditions, à M. Grellet, à Corcelles.

32. Pour la St-Georges, au Sablon, un logement de trois chambres et dépendances, avec jardin, si on le demande. S'adr. à Ad. Pfeiffer.

33. A louer, de suite ou pour Saint-Georges, l'appartement au 1<sup>er</sup> étage de la maison veuve L'Ecuyer, au faubourg du Crêt, n° 16. S'adresser, pour voir le dit appartement, à M. Machon, architecte, au rez-de-chaussée de la même maison.

34. A louer pour la St-Jean, chez J<sup>es</sup> Clottu, au Mont-Jobia, un logement composé de 3 chambres, cuisine, cave, galetas, et d'où l'on jouit d'une vue superbe.

35. A louer, pour de suite, une petite chambre meublée, au faubourg, n° 35.

36. Un appartement composé de 3 chambres, avec dépendances, au 5<sup>me</sup> étage de la maison Gers-ter, rue neuve des Pôteaux.

37. Pour la St-Jean, à des personnes tranquilles, deux logements au milieu du village de Corcelles. S'adresser à Justin Roulet, au dit lieu. Le même demande à acheter un **laigre rond** d'environ 2 bosses, et qui soit en bon état.

38. A remettre, pour St-Georges prochaine, au village de Lignièrès, un bel appartement avec chambres, cave, bûcher, grand et beau jardin, verger avec arbres fruitiers en rapport. S'adresser à Ch.-Louis Descombes fils, au dit lieu.

39. On offre à louer, à **Fleurier**, pour la Saint-Georges prochaine, dans une maison neuve et dans un joli quartier, un appartement composé de cinq chambres, cuisine et dépendances, avec une ou plusieurs caves, grand jardin ayant une fontaine, écurie et remise, si on le désire. Le tout à de favorables conditions. S'adr. à L. Montandon, pierriste, à Fleurier.

40. A louer, pour la St-Georges ou St-Jean 1858, deux logements composés chacun de 5 chambres, cuisine, bûcher, chambre à resserrer, etc., situés en face du débarcadère du Franco-Suisse, au Sablon; on y jouit d'une vue très-étendue sur le lac et les Alpes. Pour voir le local, s'adresser au propriétaire Jean-Louis Reymond-Schorpp, dans la dite maison.

41. A louer, pour le 1<sup>er</sup> avril, une chambre meublée, située rue des Epancheurs, n° 7. S'adr. au second étage.

42. A remettre, pour la belle saison, la petite maison de Pierrabot-dessus, renfermant deux logements de chacun 5 chambres, cuisine, caveau et dépendances. S'adr. à M. Favre-Borel, sur la place des Halles, pour les conditions.

43. A louer, de suite, deux chambres bien éclairées et proprement meublées. S'adresser à la Grand'rue, n° 15.

44. A louer, pour la St-Jean, à St-Nicolas, un logement de 5 pièces avec ses dépendances et un jardin, ainsi qu'un emplacement pouvant servir d'entrepôt, S'adr. au n° 14, rue du Temple-neuf.

45. Au centre de la ville, une chambre et un cabinet garnis, très-propres et bien éclairés. S'adresser au bureau d'avis.

46. A louer, de suite, une chambre proprement meublée, près l'hôtel-de-ville. S'adresser au bureau d'avis.

#### ON DEMANDE A LOUER.

47. On demande à louer en ville, pour la St-Jean, une boulangerie bien située, avec une chambre seulement ou un appartement. On offre des garanties suffisantes. S'adr. au bureau d'avis.

#### DEMANDES DE DOMESTIQUES.

48. Dans un des meilleurs cafés de Neuchâtel, on demande un jeune homme qui ait déjà quelque habitude du service de sommelier. On préfère de préférence une personne parlant l'allemand et le français. Les conditions seront favorables, si la personne convient. S'adresser à H. Guinchard, café de la Poste.

49. On demande une bonne servante, de préférence neuchâteloise ou vaudoise, pour aider à desservir une pinte. Inutile de se présenter sans les meilleurs certificats qui prouvent la moralité de la personne. S'adr. à Ch.-H. Nicoud, pintier, à Colombier.

50. On demande, pour le milieu d'avril, une **bonne nourrice**, robuste et saine. S'adresser au bureau d'avis.

51. On demande pour de suite, une fille sachant faire un bon ordinaire; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

52. On demande pour le 1<sup>er</sup> du mois prochain, pour desservir un débit, une personne de 25 à 50 ans, à laquelle on ferait des conditions avantageuses. On désire qu'elle parle français et allemand. Il est inutile de se présenter sans certificats de moralité et de fidélité. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

54. On demande pour la St-Jean, une femme de chambre connaissant son service, sachant bien travailler et repasser, et pouvant faire au besoin un peu de cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

55. On demande de suite pour la Russie, une jeune fille pour bonne d'enfant. S'adresser, pour les conditions, chez Bovet, tapissier, à la Croix-du-Marché.

### OFFRES DE SERVICES.

56. Une fille parlant les deux langues, désire se placer de suite pour faire un ménage, elle a de bons certificats. S'adresser chez M. Nicolas Biller, menuisier, à Saint-Blaise.

57. Une jeune fille de la Suisse allemande désire se placer tout de suite, comme honne ou femme de chambre. Elle tiendrait moins à un fort gage qu'à un bon traitement. S'adr., pour renseignements, au 1<sup>er</sup> étage de la maison Jeanjaquet-Boyer.

58. Une domestique, 22 ans, robuste et porteuse de bons certificats, aimerait se replacer de suite comme cuisinière, sommelière, ou pour tout faire dans un ménage. S'adr. chez M. Schmidt, tailleur, rue des Chavannes, n° 15.

59. Une jeune fille de la Suisse allemande, âgée de 17 ans, désire se placer pour Pâques, comme fille de chambre ou bonne d'enfant; elle se contenterait au besoin d'un petit gage. S'adresser à M. Leuba-Mentha, à Colombier.

### OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

60. Perdu samedi, dans la rue des Moulins, un mouchoir de poche en toile, marqué ML, n° 12. Le rapporter, contre récompense, chez M<sup>lle</sup> Lyanna, n° 6, à la dite rue.

### AVIS DIVERS.

#### CONFÉRENCES RELIGIEUSES.

61. Lundi et mardi prochain, à 6 heures, dans le temple neuf, M. le pasteur Gaberel, de Genève, tiendra à Neuchâtel deux conférences publiques, l'une sur **Calvin** et l'autre sur les **Réfugiés** du 16<sup>me</sup> siècle pour cause de religion.

#### AVIS

#### de la noble Rue du Château.

62. Messieurs les bourgeois de Neuchâtel qui ont l'âge et les qualités requises pour être admis au nombre des membres de la noble Rue du Château, ainsi que ceux qui, par suite de changement de domicile, doivent être portés sur le rôle des membres de cette Rue, sont invités à se faire inscrire, avant le 8 avril au plus tard, chez M. de Pury-Perrot.

### Société Neuchâteloise d'utilité publique.

65. Samedi 27 mars 1858, à 8 heures du soir, grande salle du Gymnase, séance publique :

**Le système de Law et son histoire,**  
par M. Pascal Duprat.

### PORTRAITS.

64. MM. Bruder, frères, photographes, font savoir à l'honorable public qu'ils ne seront plus que peu de jours encore en ville. Les personnes qui voudraient faire leurs portraits, sont donc priées de ne pas tarder. Leur domicile est au faubourg, maison Borel-Fauche, vis-à-vis le Crêt.

65. Une honnête famille d'artisans de Bâle, désire placer en échange deux filles de 15 et 15 ans, pour apprendre le français. Les parents, que cette offre pourrait tenter, n'ont qu'à s'adresser chez M<sup>me</sup> de Rougemont de Mimont, rue du Château, où de plus amples informations leur seront données.

66. Une bonne famille de Lœrrach, petite ville près de Bâle, recevrait un jeune homme qui aurait la meilleure occasion d'apprendre l'allemand et de se perfectionner dans les autres branches d'enseignement qu'il désirerait, dans les écoles de la ville; il serait bien tenu sous tous les rapports. Pour renseignements ultérieurs, s'adresser à R. Leuthold, maître d'allemand, au collège de Neuchâtel.

67. M<sup>me</sup> Gallmann informe l'honorable public qu'elle continue toujours à teindre les chapeaux de paille en brun et en noir. Elle se recommande en outre pour les blanchir et les apprêter comme les années précédentes. On peut les déposer dans son domicile, rue du Bassin, n° 7, ou au magasin de parapluies, maison de M. Barbey, vis-à-vis des Halles.

### Service général de transport suisse.

68. Pour satisfaire aux désirs du commerce, nous avons organisé un service de transport entre Bâle et Neuchâtel et vice-versa.

Le transport des marchandises a lieu dans les 24 heures, entre Nidau et Bâle, sans rompre charge, et dans ce parcours les marchandises sont assurées contre l'incendie.

Le trajet de Nidau à Neuchâtel est desservi par les bateaux à vapeur de la société soleuroise de navigation.

S'adr., pour de plus amples renseignements, à notre agence à Nidau, ou à M. Louis Petitmaître, à Neuchâtel, ou aux entrepreneurs

Frères OSWALD, à Bâle.

Bâle, en mars 1858.

69. Une jeune fille recommandable pourrait entrer de suite en apprentissage comme modiste, dans une bonne maison de la Suisse allemande. S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

70. Un jeune homme du Wurtemberg, ayant fait un excellent apprentissage de commerce, désire trouver une place de commis dans une maison de la Suisse française; son but étant surtout de se perfectionner dans la langue française, il ne serait pas exigeant pour les honoraires. S'adresser pour les renseignements à M. Borel, pharmacien.

71. Augustine Jeanneret ayant recommencé son blanchissage de chapeaux de paille à Coffrane, se recommande au public et principalement à ses anciennes pratiques.

72. Le soussigné, accordeur de pianos, ayant l'intention de s'établir à Neuchâtel dès le 1<sup>er</sup> avril, se recommande à l'honorable public pour tout ce qui a rapport à sa partie. Il espère par son aptitude et ses prix modérés, mériter la confiance des personnes qui voudront bien le favoriser de leurs ordres. S'adresser à M. Stämpfli, à l'hôtel de l'Ancre.  
XAVIER RICKENBACKER.

75. On demande pour une cure des environs de Thoun, en échange d'une jeune fille de 15 ans, de préférence un jeune homme, qui aurait l'avantage de fréquenter un bon pensionnat à quelques minutes de la cure. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Erhard Borel, au Faubourg.

### FOURNITURES

#### aux écoles militaires cantonales, à Colombier.

74. Un concours public est ouvert pour les fournitures nécessaires aux écoles militaires qui auront lieu cette année à Colombier.

**Pain** de froment, de bonne qualité, par ration de une livre et demie fédérale.

**Viande** de bœuf ou de vache, de bonne qualité, les quatre quartiers seulement, par ration de  $\frac{3}{8}$  poids fédéral.

Les personnes qui désireront entreprendre ces livraisons, pourront prendre connaissance des con-

ditions d'engagement, soit des formules de convention, au bureau du soussigné. Les soumissions devront lui être adressées d'ici au 31 mars, à midi, cachetées et affranchies, sous le titre de *Fournitures pour les Ecoles cantonales, à Colombier*.

Les soumissions devront indiquer le nom de la caution solidaire que doit fournir chaque soumissionnaire.

Neuchâtel, le 19 mars 1858.

Le commissaire des guerres,  
Alph<sup>se</sup> POYET.

### Municipalité de Neuchâtel.

75. Le public est prévenu que, par suite de démission volontaire du citoyen Auguste Convert, le conseil municipal a nommé le citoyen Louis Bovet, en qualité de préposé à l'expédition des certificats d'origine, pour les vins et autres produits du sol et de l'industrie.

Neuchâtel, le 16 mars 1858.

Secrétariat municipal.

### PAR ADDITION.

76. Les personnes qui ont des poids anciens de 50 lb. à 100 lb. peuvent s'adresser au **magasin de fers et quincaillerie**, rue St-Maurice, n° 12, pour les échanger contre des nouveaux ou traiter de leur vente de gré à gré.

77. Ferdinand Gacon, serrurier, prévient les personnes qui ont bien voulu l'occuper jusqu'à ce jour, qu'il a rompu son association avec Adolphe Belenot, et que son atelier est transporté près de la voûte, dans l'ancienne charcuterie d'Antoine Schwab dit Gasser. Il saisit cette occasion pour se recommander de nouveau à ses pratiques. Il prévient en outre les personnes qui auraient quelques réclamations à faire pour dettes, de bien vouloir s'adresser à lui d'ici au 1<sup>er</sup> mai 1858.

### ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

#### NAISSANCES.

- Le 16 mars. Ernest-Alexandre, à Fritz-James Davit et à Marguerite née Loffing, vaudois.  
16 Charles, à Auguste Braillard et à Elise née Monnier, de Gorgier.  
17 Edouard-Laurent, à Charles-Henri-Auguste Gacon et à Marie-Henriette née Jeanrenaud, de Frésens.  
18 Jules-Henri, à Charles-Louis Jaccard et à Marianne née Fornallaz, vaudois.  
19 Un enfant du sexe masculin, mort-né, à François-Antoine Mechler, cordonnier, et à Frédérique-Amélie née Buser, badois.  
19 Emile, à Samuel-David Mosimann et à Susanne née Senften, bernois.

### ÉTAT DES BESTIAUX

ABATTUS DANS LES ABATTOIRS PUBLICS,  
du 14 au 20 Mars 1858.

Noms des bouchers.	Bœufs.		Vaches.		Moutons	Observations.
	Bœufs.	Vaches.	Vaches.	Moutons		
Breithaupt, Charles	4	—	15	—	8	
Ermel, Jean,	2	—	6	—	3	
Schöck, Fritz,	—	—	10	—	7	
Vuithier, Auguste,	5	—	14	—	10	
Vuithier, Fritz,	2	—	5	—	3	
Wasseau, Daniel	—	2	5	—	2	
Wirtz Gaspard.	—	1	2	—	—	
Willinger, Jean.	—	—	—	—	2	
	[15]	[5]	[55]	[5]	[5]	

### BULLETIN DES CÉRÉALES.

NEUCHÂTEL, 25 mars 1858.

Froment . . .	le boisseau fr.	5	—	à fr. —
Moitié-blé . . .	»	2	50	
Seigle . . . . .	»	2	20	
Orge . . . . .	»	2	—	
Avoine, prix moyen »	»	1	60	

## INTÉRÊTS LOCAUX.

Conformément au préavis de la commission pour la gare du Jura à Neuchâtel, le conseil de bourgeoisie a émis le vœu que la gare soit placée à l'Ecluse et décidé, pour faciliter ce projet, que la bourgeoisie cédera gratuitement la majeure partie des terrains qui lui appartiennent sur cet emplacement. La compagnie du Jura, d'un côté, et le conseil de bourgeoisie, de l'autre, font maintenant travailler à un plan de gare dans cette localité. (Neuchâtelois).

## VARIÉTÉS.

### JEAN-MARIE.

(Suite et fin.)

#### II.

Un jour, un des marchands du village alla faire ses emplettes à la ville. Le hasard lui fit rencontrer Louise, et comme c'était un grand causeur, il entra en conversation avec elle. Elle s'y prêta d'assez bonne grâce, et lui demanda des nouvelles de toutes les personnes qu'elle avait connues à la campagne. Elle pressait ses questions, se rappelait à point le nom de chacun, et avait l'air de porter de l'intérêt à ce que le marchand lui répondait; puis, au moment de le quitter, comme par hasard, elle lui dit d'une voix un peu tremblante :

« Et Jean-Marie, le plus jeune des garçons de Pierre l'Adret, que fait-il depuis que nous l'avons quitté? »

— Oh! Jean-Marie, répondit le marchand, est devenu le plus fameux luron du pays. Il travaille plus dur que ses frères, et lui, qui n'avait jamais rien voulu apprendre, est savant comme notre instituteur. Du moins voilà ce qu'on dit au bourg, ajouta-t-il en regardant Louise avec un demi-sourire finaud et moqueur.

— Ah! tant mieux, fit-elle fort émue et en rougissant; vous me faites bien plaisir de m'apprendre cette nouvelle. Dites-lui que vous m'avez vue et que je l'engage à continuer.

Le marchand remplit fidèlement le message dont elle l'avait chargé. Le dimanche suivant, en sortant de la messe, il arrêta Jean-Marie par le bras, au moment où il se séparait des autres jeunes gens de son âge, et lui raconta dans de grands détails la conversation qu'il avait eue à la ville. Aux premiers mots du marchand, Jean-Marie, qui étouffait sur le poids de son émotion, avait deviné que Louise seule avait pu s'informer de ce qu'il faisait.

— Eh! oui, c'est elle! reprit le marchand. Voilà encore ce diable d'amour qui t'a donné de l'esprit. Elle m'a aussi dit de te recommander de continuer. Il paraît qu'on va revenir avec les beaux jours, et m'est avis que nous ferons peut-être une noce. Qu'en dis-tu?

— Je n'en dis rien, père François, sinon que je le voudrais de tout mon cœur; mais il faut être deux à vouloir, et je ne sais pas si Louise pense au mariage et si je lui plairais.

— Elle serait bien difficile, ma foi, et j'ai l'idée que tu nous caches quelque chose et que tes affaires vont mieux que tu ne veux le laisser connaître.

— Je vous dis encore une fois que je ne sais rien de la volonté de Louise, répondit Jean-Marie d'un ton ferme. Je vous remercie, père François, de m'avoir dit ce dont vous étiez chargé pour moi; et à présent, bonsoir!

Il s'échappa rapidement du petit cercle qui l'entourait, et se mit à courir à toutes jambes pour regagner le château. Mais, au lieu de suivre le chemin où il aurait rencontré du monde, il coupa au milieu des terres pour gagner les rochers qui bordent l'étang. Là, il s'abandonna à toute sa joie: il pleurait, il riait, il s'asseyait, puis se relevait et marchait vivement en se parlant tout haut à lui-même: « Elle ne m'a pas oublié!... Elle a parlé de moi!... Elle n'en aime point d'autre!... Elle veut que je continue à travailler. Oh! oui, je lui obéis-

rai; et tiens, je veux tout de suite lui écrire! » Et, sur cette heureuse inspiration, il reprit sa course avec rapidité, gagna bien vite sa chambre, où il s'enferma pour écrire la lettre suivante :

« Ma chère demoiselle Louise,

« Je suis bien heureux d'apprendre que vous ne m'avez pas oublié: sans cela, je ne sais si, malgré l'envie que j'en ai, j'aurais osé vous écrire. Pourtant je vous l'avais promis, et j'avais bien des choses dont je tenais à vous faire ressouvenir. J'ai travaillé; je me suis occupé, depuis que vous êtes partie, comme je vous l'avais promis, et dans l'espoir que vous n'oublierez pas la promesse que vous m'avez faite, et que vous aurez parlé à votre mère de la grande envie que j'ai de vous épouser. Cette envie est devenue la pensée qui ne me quitte jamais, et si vous deviez en revenant ici m'ôter tout espoir, je voudrais le savoir, car je n'aurais pas le courage de vous attendre, et, comme je vous l'ai déjà dit, je me sauverai loin du pays. Mais, n'est-ce pas, ma chère Louise, que vous prendrez un peu en pitié la grande amitié que j'ai pour vous, et que vous sentirez qu'il vaut mieux passer sa vie avec quelqu'un qui vous aime et qui veut vous rendre heureuse, que de chercher seulement la richesse. Plus je pense à vous, plus je sens en dedans de moi-même que si vous devenez ma femme, le courage ne me manquera jamais, et que vous ne regretterez pas de faire mon bonheur, car moi, je ne serai occupé que du vôtre.

« J'espère, chère demoiselle Louise, que vous me ferez une réponse, ce qui me fera un grand plaisir, et surtout si vous me disiez dans votre lettre que votre mère ne me refuse pas. Laissez-moi vous dire adieu, et vous assurer que je vous aime de tout mon cœur.

« JEAN-MARIE »

Cette lettre avait coûté beaucoup de peine à Jean-Marie. Il l'avait recommencée et déchirée bien des fois, et ce fut avec un grand battement de cœur qu'il mit l'adresse et qu'il alla la jeter mystérieusement à la poste du village. Il attendit une réponse, et pendant huit jours, il se trouva, sans qu'on sache pourquoi, sur le chemin du facteur. Il ne lui parlait pas, mais son regard cherchait à percer le sac de cuir dans lequel il espérait un trésor. Enfin, un jour, il vit le facteur le regarder, puis, s'arrêtant et posant son bâton contre la haie, lui dire: « Une lettre pour toi. » Jean-Marie la prit avec rapidité, la glissa dans la poche de son gilet par-dessous sa blouse, et se sauva pour la lire dans un endroit où il serait seul. Voici ce que Louise lui disait :

« Mon cher Monsieur Jean-Marie,

« Votre lettre m'a fait un grand plaisir, et je l'ai fait lire à ma mère, qui est très-contente des bons sentiments que vous témoignez. Je lui ai parlé des projets que vous aviez faits, et par ce que vous écrivez, elle a vu que vous y teniez toujours. Elle m'a fait des observations qui m'ont paru très-justes, et que je vous dirai lorsque je serai arrivée au château de Valleauboïs. Cependant elle me laisse libre de me marier si je le veux, et tout ce que je lui ai dit de vous fait qu'elle vous aime déjà. Croyez, mon cher Jean-Marie, que je me ressouviens des promesses que je vous ai faites, et que mes dispositions n'ont pas changé. Cependant il y a des moments où j'ai peur que plus tard vous ne regrettiez pour vous-même de m'avoir épousée, et cela m'attriste beaucoup et me fait songer. Enfin, dans peu de jours, nous retournerons à Valleauboïs pour tout l'été, et nous causerons encore de nos projets.

« Adieu, mon cher Jean-Marie; si vous avez pensé à moi, moi je ne vous ai pas oublié non plus. Croyez à ma grande amitié.

« LOUISE. »

Cette lettre, courte et simple, causa une grande joie à Jean-Marie, parce qu'elle consolidait toutes ses espérances. Néanmoins il était inquiet des choses que Louise avait à lui communiquer et qui la faisaient songer; mais tout cela fut de courte

durée, car, huit jours après cette lettre, toute la famille de M. Mesnard arrivait à Valleauboïs. Le bonheur de Jean-Marie fut extrême en revoyant Louise, et il saisit le premier moment de liberté pour causer avec elle. Il alla la trouver le soir sous les charmilles, et lui dit :

« Vous revenez, Louise, avec de bonnes pensées pour moi et le consentement de votre mère, n'est-ce pas? Vous allez être bientôt ma femme, et quand vous m'aurez dit *oui*, je serai le plus heureux des garçons de toute la terre. Ah! je vous en prie, ne me faites pas trop attendre le beau jour de notre mariage!

— Je vous ai écrit que je voulais bien me marier avec vous, Jean-Marie, et c'est très-vrai; mais, à me mesure que le moment approche, je m'effraye. Si un jour vous alliez regretter de m'avoir choisie pour votre femme?... »

Et en disant cela elle attachait un regard inquiet et grave sur le jeune maçon. Une véritable émotion se peignait dans ses grands yeux noirs plus doux encore qu'à l'ordinaire.

« Je n'ai jamais travaillé aux champs, ajouta-t-elle, et j'aurai de la peine à m'y habituer. Pour soigner votre ménage, je crois que vous n'auriez pas de reproches à me faire; mais cela vous suffira-t-il? »

— Que voulez-vous que je vous demande de plus? lui dit Jean-Marie tout joyeux et lui pressant la main avec tendresse. Quand je reviendrai de travailler toute la journée et qu'en rentrant je trouverai ma femme contente de me revoir, un ménage bien propre, et si le bon Dieu nous bénit, de beaux enfants autour de nous, je pourrai faire envie à un roi. Ne craignez rien, Louise, je partirai plein de courage le matin, pour aller gagner notre vie à tous, parce que je serai sûr que vous m'attendrez sur le pas de notre porte. Croyez-vous qu'il faille autre chose pour être heureux.

— Oh! c'est bien vrai! et je sens tout le contentement qu'on peut trouver dans une vie comme cela; mais, quand le mari gagne seul pour toute une famille, c'est quelquefois bien peu. Il faut que nous pensions à toutes ces choses, que ma mère m'a chargée de vous dire, et qui ne vous sont peut-être jamais venues à l'idée pendant que vous étiez seul.

— Si fait, Louise, j'ai pensé à tout cela. Je sais travailler, maintenant, et je gagnerai ce qui nous est nécessaire, sans que vous ayez besoin d'aller aux champs. Nous nous contenterons de peu; et pourvu que nous ayons un morceau de pain à donner aux pauvres qui auront faim, nous serons assez riches. Ah! Louise, c'est encore à vous que je dois le bonheur de faire l'aumône! Quand je ne faisais rien, je n'osais pas donner aux malheureux, parce que je sentais que je n'en avais pas le droit; mais à présent je suis fier de partager ce que j'ai avec ceux qui souffrent, et je leur donne en pensant à vous.

— Oh! merci, Jean-Marie, et je vous en suis gré. Vous avez bon cœur et vous faites d'avance la part des nécessiteux. Moi, j'y contribuerai de tout mon pouvoir, et si nous aidons les autres, Dieu nous viendra aussi en aide.

— Alors c'est me dire *oui*! s'écria Jean-Marie au comble du bonheur. Venez, Louise, venez chez ma mère que je lui dise comme je suis content. »

Et il entraîna la jeune fille avec lui; il monta rapidement l'escalier, ouvrit la porte au grand large, et dit :

« Tenez, ma mère, vous vouliez avoir une fille, en voilà une que je vous amène. Elle a fait de moi, qui étais un bon à rien, comme elle me l'a dit, un ouvrier; embrassez-la, car elle veut bien être ma femme. »

La pauvre mère, étonnée et bien joyeuse, ouvrit ses bras à Louise qui s'y jeta en pleurant :

« Mon garçon avait un sort; c'est vous qui l'avez aidé à s'en sortir. Que le bon Dieu vous bénisse tous les deux, comme je le fais à cette heure. »

(Journal pour tous)